

# BORDEREAU INDIVIDUEL D'ACCÈS À LA FORMATION

## Salariés titulaires d'un Contrat de travail à Durée Déterminée



Ce document est à remettre au salarié en même temps que le Contrat de travail à Durée Déterminée, sauf dans les cas suivants :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Contrat à durée déterminée conclu avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire
- Contrat d'avenir
- Contrat d'accompagnement dans l'emploi

À compléter par l'employeur

SALARIÉ

ENTREPRISE

Nom : .....

Raison sociale : .....

Prénom : .....

N° SIRET : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Adresse : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

Sécurité Sociale : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

Code NAF : |\_|\_|\_|\_|\_| |\_|

Autre régime : .....

Effectif national moyen : .....

Date début contrat : ...../...../.....

Date fin contrat : ...../...../.....

**Organisme Paritaire Agré  
au titre du Congé Individuel de Formation  
dont relève l'employeur :**

**FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

6, rue Ez Penottes

Centre d'Affaires MANOUCHKA

C.S. 21612 - 21016 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.53.22.44

[www.fongecifbfc.org](http://www.fongecifbfc.org)

Cachet de l'entreprise :

Tout salarié sous Contrat de travail à Durée Déterminée peut demander à bénéficier

- d'un Congé Individuel de Formation,
- d'un Congé Bilan de Compétences,
- ou d'un Congé Validation des Acquis de l'Expérience.

**Pour plus d'informations, contacter le FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
par téléphone au 03.80.53.22.44.**